



DECLARATION LIMINAIRE

CAPL 3

Mutation des agents Mouvement du 1^{er} mars 2018

Monsieur le Président,

Nous évoquerons dans un premier temps, le contexte des moyens alloués en 2018 à la DGFIP, avec pour notre administration un impact qui est à hauteur de la quasi-totalité des suppressions d'emplois de fonctionnaires : 1591 sur 1648. Alors qu'en 10 ans, plus de 20 000 emplois auront été supprimés à la DGFIP, les choix gouvernementaux s'orientent clairement vers l'utilisation de la DGFIP et ses personnels comme principale variable d'ajustement budgétaire.

Le CTL emploi d'hier est venu apporter son lot de désolations et de désillusions, avec ses 32 suppressions d'emplois et sa liste de transferts d'emplois à n'en plus finir.

Dans ce contexte, l'avenir s'annonce mal, avec en particulier le programme « Action Publique 2022 » et son objectif de 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, impliquant l'externalisation et l'abandon de pans entiers de missions.

Concernant la DGFIP, la mise en œuvre prochaine du prélèvement à la source ainsi que la réforme programmée de suppression de la taxe d'habitation ne pourront que condamner à terme les SIP, structures pourtant emblématiques de la fusion.

Nous rappellerons par ailleurs les propos de notre Ministre évoquant le fait que le comptable public et les agents de la DGFIP ne seraient pas nécessaires à la tenue de la comptabilité des collectivités, du moins les plus importantes. S'il souhaitait nous discréditer, il n'aurait pas dit mieux...

Et puis, nous avons appris récemment le lancement d'un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables, dans le cadre du Prélèvements À la Source (PAS).

Au lieu de valoriser nos compétences, le Directeur général proclame à la face du monde que la DGFIP ne serait pas en situation d'assurer elle-même les charges nouvelles générées par le PAS. C'est inacceptable !

Nous abordons maintenant le contexte de cette CAP locale relative aux affectations des personnels de catégorie C, suite au mouvement complémentaire national à effet au 1er mars 2018.

Faute de pouvoir continuer indéfiniment à adapter le réseau aux manques de moyens, la Direction générale a mis récemment sur la table une réforme des règles de mutations.

FO DGFIP a toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services. Pour FO DGFIP il est également clair que faute d'affectation fine (commune, mission, structure), le système en vigueur actuellement ne sécurise pas les garanties individuelles et collectives des personnels, notamment par le contournement des règles, que les affectations ALD offrent aux Directions locales.

Dans ce contexte, FO DGFIP ne s'arc-boute donc pas sur l'existant en matière de règles de gestion, mais pour autant nous réaffirmons que le projet du Directeur général n'est pas acceptable en l'état. Car changer ne veut pas dire tout accepter des propositions de la direction !

En effet si l'on peut imaginer des aménagements qui éviteraient aux collègues souhaitant bouger à l'intérieur du département de déposer une mutation nationale, ces mouvements ne peuvent se concevoir que dans le cadre de règles nationales normées et négociées se déclinant au niveau local.

Ainsi la notion d'exception aux règles d'ancienneté évoquée à ce stade « sous réserve des nécessités de service » doit être très strictement définie et encadrée au risque de laisser place à l'arbitraire local.

Concernant les délais qui seraient imposés aux personnels entre deux mutations, FO DGFIP maintient son opposition aux blocages géographiques.

FO DGFIP déplore l'orientation de la Direction générale de ne plus organiser qu'un seul mouvement annuel au 1er septembre pour la catégorie C comme c'est malheureusement déjà le cas depuis l'année passée pour les autres catégories de personnel.

FO DGFIP rappelle aujourd'hui sa revendication de 2 véritables mouvements de mutation par an. 2 mouvements par an permettront aux collègues d'obtenir plus rapidement satisfaction, permettront aux agents de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle et sont susceptibles de mieux combler la vacance d'emploi et donc d'améliorer les conditions de travail de tous.

Les élus FO DGFIP rappellent enfin leur opposition à la mobilité forcée pour les agents promus de C en B par concours interne ou liste d'aptitude. Cette disposition va à l'encontre de la promotion sociale. Aussi FO DGFIP continue de revendiquer la possibilité pour ces agents d'être affectés sur leur département d'origine.

FO DGFIP dénonce à nouveau la précarisation professionnelle et personnelle de bon nombre d'agents dans le contexte actuel de fermetures incessantes et de restructurations de services, objets également de cette CAPL.

FO DGFIP soutient que le maintien des missions et du réseau ainsi que l'arrêt des suppressions d'emploi et des restructurations sont un préalable pour que les règles de gestion puissent apporter les meilleures garanties individuelles et collectives aux personnels.

Lors de la CAPL du 27 juin 2017, nous écrivions dans notre liminaire que « il a fallu atteindre 64 vacances d'emplois pour la seule catégorie C pour que la Direction générale se penche enfin sur la situation du Bas-Rhin et se décide à faire quelque chose ! ». Pour mémoire, 40 agents stagiaires étaient alors affectés dans le Bas-Rhin à la sortie de l'ENFIP.

Nous rappelions aussi que le volume d'agents à la disposition (ALD) explosait et constituait des situations préjudiciables pour ces collègues !

Dans le cadre de notre participation aux discussions sur les règles de gestion, nous revendiquons la suppression de ce statut d'ALD, pour protéger les agents de tous grades.

Or, après le mouvement du 1^{er} mars 2018, le département connaîtra une vacance de 59 emplois. Pour mémoire, il y avait « seulement » 36 vacances d'emplois il y a un an...

Dans quel état seront les effectifs au 30/08/2018 ??? Et surtout, dans quel état seront les agents en postes dans le Bas-Rhin, ou au moins dans certains services... cela promet des conditions de travail encore plus dégradées.

Cela montre en tous cas que la situation des effectifs du Bas-Rhin s'aggrave et met le doigt sur les conséquences de la politique de non recrutement à hauteur des emplois budgétaires à la DGFIP ! Pendant que le Directeur général joue le 1^{er} de la classe, ce sont les agents qui en payent le prix au quotidien dans les services !

Combien de temps cela va-t-il encore durer ... ?